

val de gâtine

Ordures ménagères : précisions sur les options envisagées

Dans notre dossier sur la communauté de communes Val de Gâtine, il convient d'apporter des précisions concernant l'article sur les ordures ménagères, paru le mercredi 21 mars.

Rappelons que la gestion et le traitement des ordures ménagères de l'ex Pays sud Gâtine continuent d'être assurés par le SMC Haut Val de Sèvre. Alors que le nouveau Sictom (Service intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères), géré en régie par Val de Gâtine, est compétent en matière de collecte sur les ex Gâtine-Autize et Val d'Egray.

Denis Onillon, le président du Sitcom indiquait : « Nous avons la volonté de reprendre la main sur l'intégralité de la collecte » précisant que « selon

la préfecture nous aurions cinq ans pour harmoniser le territoire ».

Il faut savoir que « le processus de dissolution du SMC a été demandé par les trois communautés de communes que sont Parthenay-Gâtine, Haut Val de Sèvre et Val de Gâtine ». En cas d'échec de la dissolution, « nous avons aussi demandé notre retrait, pour choisir le cas échéant, l'option la plus pertinente. » En attendant des avancées qui naturellement feront l'objet de négociations, le Sictom a mis en place la redevance incitative (entrée en vigueur en 2019, 2018 étant une année test). Mieux trier, pour payer moins. Il semblerait que le message soit entendu et que les contribuables jouent majoritairement le jeu.